



Séance du Conseil municipal
du 15/12/2025

Date de la convocation :
10/12/2025

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 17

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, M. Frédéric BATTUT, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, Mme Maria BOHU, M. Kévin CAMPOURCY, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU, Mme Domina DELHOMMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Lou TRAZIE a donné procuration à Mme Maria BOHU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 04

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN ;
Mme Karine MARIE.

M. Mathieu DESCLAUX a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-12-15-123 – RESSOURCES HUMAINES : FERMETURE DE POSTES

EXPOSE DES MOTIFS :

Le tableau des effectifs de la commune doit être ajusté régulièrement afin de correspondre strictement aux besoins réels des services et aux exigences statutaires de la fonction publique territoriale. Plusieurs évolutions récentes dans les équipes (mutation, recrutements, promotions, mobilités internes, départs et décès d'un agent) imposent une actualisation du tableau des emplois permanents.

Par ailleurs, dans le cadre de différentes procédures de recrutement, la commune a ouvert simultanément plusieurs grades au sein d'un même cadre d'emplois. Cette pratique, conforme aux bonnes méthodes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, permet d'élargir le vivier de candidatures et d'adapter le recrutement au meilleur profil disponible. Les agents ayant été recrutés sur les grades finalement retenus, les grades restés vacants et ouverts uniquement à titre de possibilités de recrutement n'ont plus d'utilité fonctionnelle.

Ces ajustements, conjugués aux mouvements statutaires intervenus au sein des services, conduisent à supprimer plusieurs postes devenus vacants ou sans objet. Cette mise à jour permet d'assurer un tableau des emplois sincère, lisible et cohérent avec l'organisation actuelle des services municipaux.

La présente délibération a ainsi pour objet d'actualiser le tableau des effectifs au 15 décembre 2025, en supprimant les postes non utilisés dans le cadre des recrutements ou devenus sans utilité à la suite des évolutions statutaires récentes.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°10-04-30 en date du 30 avril 2010 créant le poste d'attaché territorial,

Vu la délibération n°2020-096 en date du 24 novembre 2020 créant le poste d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe ;

Vu la délibération n°2021-07-06-016 en date du 6 juillet 2021 créant le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°2018/049 en date du 4 juin 2018 créant le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°2025-05-13-41 en date du 13 mai 2025 créant le poste de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Vu la délibération n°2018/049 en date du 4 juin 2018 créant le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°2023-04-13-042 en date du 13 avril 2023 créant le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Vu la délibération n°2024-06-27-70 en date du 27 juin 2024 créant le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,

Vu la présentation du projet de délibération aux membres de la commission « Moyens généraux, finances et ressources humaines » réunis le 09 décembre 2025.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la mutation d'un agent attaché territorial,

Considérant le recrutement d'un assistant socio-éducatif,

Considérant la promotion interne d'un agent administratif principal 1^{ère} classe,

Considérant la démission d'un agent administratif principal 1^{ère} classe,

Considérant le recrutement d'un adjoint technique territorial sur le poste pour lequel les grades de technicien, d'agent de maîtrise, d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe avaient été ouverts,

Considérant la stagiairisation d'un agent technique principal 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique territorial,

Considérant le décès d'un agent technique principal 2^{ème} classe,

Considérant le départ de la collectivité de l'agent adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et le recrutement d'un adjoint d'animation,

Considérant que le tableau des effectifs doit correspondre au plus juste à la réalité des effectifs ;

Le rapporteur propose à l'assemblée :

↳ **La suppression d'un poste d'attaché**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : attachés territoriaux

Grade : attaché

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

↳ **La suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : sociale

Cadre d'emploi : assistants socio-éducatifs

Grade : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

↳ **La suppression de deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,
Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 2

↳ **La suppression d'un poste de technicien**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : technique

Cadre d'emploi : technicien

Grade : technicien

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

↳ **La suppression d'un poste d'agent de maîtrise**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : technique

Cadre d'emploi : agents de maîtrise territoriaux

Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

↳ **La suppression de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

↳ **La suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 5

↳ **La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025,

Filière : animation

Cadre d'emploi : adjoints d'animation territoriaux

Grade : adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** ces propositions ainsi que la modification du tableau des effectifs des emplois permanents ainsi proposé au 15 décembre 2025.

Le 15/12/2025,

Le secrétaire de séance,
Mathieu DESCLAUX



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD


A blue ink signature of 'Lionel MONTILLAUD' is written over a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SAINTE-HELENE' and '33430 (Gironde)'. A blue line is drawn through the signature and the stamp.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-213304173-20251215-DEL_2025_123-DE